

ASSEMBLÉE NATIONALE21 juin 2006

MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 3134)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 10

présenté par
M. Bénisti, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 3

Dans l'alinéa 12 de cet article, substituer aux mots :

« à l'égard »

les mots :

« au bénéfice ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.